



**COMMUNE DE LONGUEIL SAINTE MARIE**  
**CENTRE D'ANIMATION**  
**(Accueil Périscolaire, Mercredis, Restauration scolaire)**

**DATES DE PRÉINSCRIPTION :**

**Du 12 au 24 mai 2025**

**Permanences : - Mercredi 14 mai 2025 de 9h à 16h**

**- Samedi 24 mai 2025 de 9h30 à 12h**

**MODALITÉS DE PRÉINSCRIPTION:**

**Les inscriptions se dérouleront par mail et en présentiel, en suivant la procédure suivante :**

1. Remplir le dossier d'inscription. Vous pouvez le télécharger sur le site de la commune de Longueil-Sainte-Marie ([www.mairiedelongueilsaintemarie.fr](http://www.mairiedelongueilsaintemarie.fr)) ou contacter le service animation par mail à l'adresse : [animation@mairielsm.fr](mailto:animation@mairielsm.fr).
2. Retourner le dossier **complété et signé**, et, si besoin, déposer les documents lors des permanences.
3. Un courrier de confirmation d'inscription vous sera envoyé.

Quel que soit le service (périscolaire, mercredis, restauration) l'accueil de vos enfants à la rentrée scolaire se fera obligatoirement sous réserve d'une préinscription de 2 jours minimum par semaine, par service et pour le mois complet.

**PIÈCES À FOURNIR OU À METTRE À JOUR :**

- Fiche enfant (ci jointe au dossier ou disponible sur le site de la mairie)
- Photocopie des vaccinations à jour
- Photocopie du livret de famille
- Photocopie du dernier avis d'imposition à fournir avant le 15 septembre 2025.
- Attestation d'assurance de responsabilité civile et individuelle dommages corporels
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Attestation de l'employeur de chaque parent indiquant qu'il exerce une activité professionnelle ou une fiche de paie.
- Coupon-réponse attestant la prise de connaissance du règlement intérieur ci-joint au dossier.

**Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez contacter la responsable**

**Mme Mélanie DA SILVA ou la responsable adjointe Mme Coline ALBERT au 03.44.41.85.06 ou par mail :**

**[animation@mairielsm.fr](mailto:animation@mairielsm.fr)**

**L'inscription est effective :**

- **Si les frais d'accueil des périodes précédentes ont été totalement réglés au moment de la préinscription**
- **Si le dossier est complet**
- **Tout dossier rendu incomplet sera placé sur liste d'attente et pourra faire l'objet d'une sanction financière**
- **Les préinscriptions hors délai ne seront étudiées qu'en fonction des places disponibles et pourront faire l'objet d'une sanction financière.**

Cet établissement est subventionné par La Caisse d'Allocations Familiales

